

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement de VIERZON

COMMUNE D'AUBIGNY SUR NERE

ARRETE DU MAIRE N° 2022/460

Portant fermeture temporaire et interdiction de l'ouverture au public de la Piscine des Etangs d'Aubigny-sur-Nère

Le Maire de la commune d'Aubigny-sur-Nère,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2022 par laquelle les élus ont approuvé la fermeture temporaire de la piscine municipale du vendredi 30 décembre 2022 17h30 au dimanche 2 avril 2023 inclus ;

Considérant la crise énergétique actuelle et ses répercussions sur le budget de la commune ;

Considérant les coûts de fonctionnement de la piscine municipale des Etangs.

ARRETE

ARTICLE 1 – La piscine municipale des Etangs située Route de Oizon à Aubigny-sur-Nère sera fermée au public du vendredi 30 décembre 2022 17h30 au dimanche 2 avril 2023 inclus. La réouverture aura lieu le lundi 3 avril 2023.

ARTICLE 2 – Un accès sera maintenu pour les agents de la commune dans le cadre de la mise en hivernage de l'équipement, la surveillance technique et la préparation de la réouverture.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera notifié aux différents usagers de l'équipement (notamment la communauté scolaire, l'association sportive, les abonnés aux activités) et affiché.

ARTICLE 4 – Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Messieurs les agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à AUBIGNY SUR NERE

Le 23 décembre 2022

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Aubigny-sur-Nère, with the text 'Mairie de Aubigny-sur-Nère' and 'CHER' visible. A black ink signature is written over the stamp. A horizontal line is drawn across the signature and the stamp.